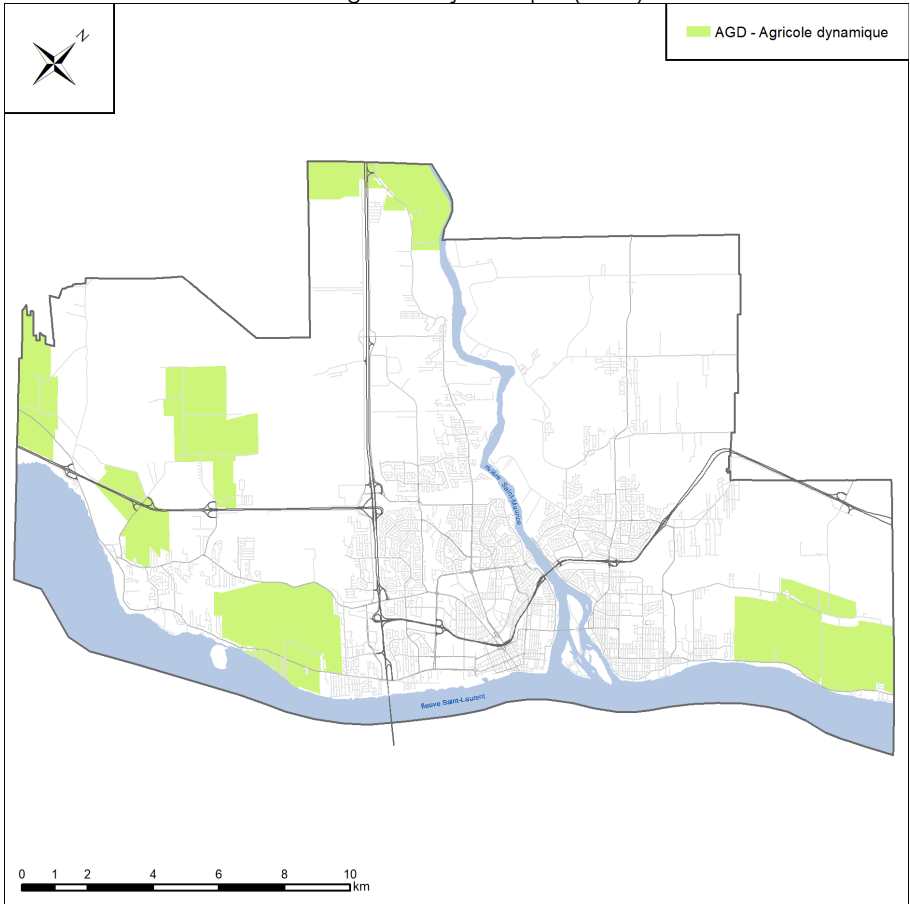


Document explicatif – modification plan d’urbanisme

Informations générales

Titre	Permettre les habitations saisonnières pour travailleurs agricoles dans l'affectation Agricole dynamique (AGD)
Résumé	Permettre les habitations saisonnières pour travailleurs agricoles dans l'affectation Agricole dynamique (AGD) autorisées en vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Concordance	Non
Date	16 avril 2024

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	Plus d'un district : de Pointe-du-Lac, de Sainte-Marthe, des Forges
Territoire visé	L'ensemble de l'affectation Agricole dynamique (AGD) 
Objet	Permettre les habitations saisonnières pour travailleurs agricoles dans l'affectation Agricole dynamique (AGD)
Approbation référendaire	Non susceptible

Document explicatif – modification plan d’urbanisme

Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 109
---------------------------	---------------------